

SANS APPEL

A plusieurs reprises, ici-même, nous avons fait part de la nécessité pour l'économie tunisienne de rechercher des débouchés intéressants sur les marchés étrangers et, ceux-ci découverts, de les conserver à tout prix.

En cette période de libre concurrence, deux conditions s'avèrent indispensables pour voir ainsi nos produits conquérir les marchés et s'y maintenir fermes: leur prix abordable et leur qualité indiscutable. Ces deux conditions nous ont été rappelées tout récemment encore par des conseils venus d'Angleterre et publiés par nous dans « Le coin des agrumes ». Laissons pour aujourd'hui la condition prix pour n'examiner que la condition qualité.

La Tunisie produit des fruits et légumes de qualité telle qu'ils peuvent facilement faire prime sur les marchés les plus difficiles. Encore faut-il qu'ils soient présentés d'une façon parfaite. C'est alors qu'intervient un organisme dont la création répondait à ce but: l'O.T.U.S. Ses agents ont pour mission de veiller à la qualité des produits exportés et au contrôle de la standardisation. Ils doivent avoir la possibilité de remplir leur mission, quelles qu'en soient les conséquences pour l'exportateur.

On nous a dit souvent que les exportateurs tunisiens n'étaient pas pris au sérieux et que parfois même ils étaient l'objet de malhonnêtetés. La collectivité paie cher les fautes de quelques-uns. Les cas, cependant, n'est pas nombreux, la situation se présente pour l'Algérie sous un jour absolument satisfaisant. La réaction fut alors brutale, mais salutaire; les agents de l'O.F.A.L.A.C. furent tenus d'appliquer leurs consignes sans aucune pitié, comme aussi sans crainte. Et il advint qu'un jour une personnalité importante se vit refuser le visa d'exportation pour la moitié de son lot, certains caquets ayant été jugés non conformes. Protestations, menaces, rien n'y fit et le Gouverneur Général, saisi d'urgence par une personnalité en cause, procéda à la décision du petit agent qui fut même félicité pour sa conscience professionnelle. L'affaire eut un retentissement énorme à l'époque, tant sur les exportateurs qui respectèrent désormais les règles de standardisation, que sur les acheteurs étrangers.

Cette réputation d'honnêteté sauvegardée, strictement maintenue, a fait depuis la prospérité du commerce des primeurs d'Algérie.

On ose à peine imaginer ici le sort du contrôleur de l'O.T.U.S. se permettant de refuser un lot présenté à quel par une haute personnalité agricole de Tunisie.

Et pourtant, ce que nous demandons n'est autre chose qu'une véritable dictature de l'O.T.U.S. dans le strict respect des règlements existants: la possibilité pour tout agent de cet agent de cet organisme de refuser la totalité du lot présenté par un exportateur défectueux et ce, sans aucun appel, sans aucune intervention possible, politique, administrative ou autre, sans qu'il soit possible pour le lot refoulé et certitude absolue de tranquillité pour l'agent d'exécution.

Certes, on ne manquera pas de nous accuser de folie dictatorial à la seule lecture de ces lignes, et nous savons, nous-même, que préconiser de pareilles mesures, c'est vouloir lutter contre des montagnes. Il faut pourtant. L'avenir des exportations tunisiennes est en ce jeu. Les exportateurs ont le droit de se défendre, mais ils ont le devoir de ne pas se laisser dicter la loi par des étrangers.

Citons ces paroles du délégué anglais au Congrès International de la Datté que nous avons reproduites dans notre dernier numéro et qu'il convient de méditer: « Vous avez de très bons produits, mais en Angleterre, nous manquons totalement de confiance en eux, car ils n'ont aucun caractère de régularité et vous fait organiser un contrôle très strict. Chez nous, en Angleterre, lorsqu'un exportateur présente une marchandise non conforme à l'échantillon déposé, il est rayé pour une période de deux mois généralement de la liste des exportateurs autorisés. Et nul ne peut échapper aux rigueurs de cette réglementation. »

L'heure de la fantaisie de quelques individus est passée. Il faut savoir mettre le fer dans la plaie que nous souffrons de la douleur ressentie. Quel soulagement ensuite de voir nos produits tunisiens achetés les yeux fermés parce que porteurs du label « Tunisia » ! Pourquoi faut-il que ce ne soit, aujourd'hui, qu'un beau rêve ? A quand sa réalisation ? T.A.

La Tunisie Agricole

Organe de la Fédération des Coopératives Agricoles de Tunisie et des Fédérations des Syndicats Agricoles de Producteurs et de Te chniciens

(Union de Tunisie de la C. G. A.)

Rédaction-Administration-Publicité : 72, Avenue Jules-Ferry - TUNIS - Téléphone : 76.45

Abonnement : 300 fr. par an - Versements : C. C. P. « Fédération des Coopératives Agricoles de Tunisie » - Tunis R. P. 10.306

La Gestion de la Coopérative locale de Travaux

par R. LUCIEN, Ingénieur Agricole

Le manque de matériel au cours des années qui ont suivi la dernière guerre a amené les agriculteurs à se grouper pour utiliser au maximum les tracteurs qui étaient alloués à la Tunisie.

Depuis un an ou deux, les arrivages tant en tracteurs étrangers (américains principalement) que métropolitains ont permis à beaucoup de fermes de renouveler un matériel hors d'usage et de se « libérer » ainsi du groupement qu'ils avaient constitué.

Cependant les conditions techniques et les conditions économiques posent des problèmes que l'agriculteur ne peut pas toujours résoudre seul.

La nécessité de produire au plus bas prix, de comprimer à l'extrême le prix de revient, oblige l'agriculteur à maintenir la forme d'association coopérative pour l'utilisation d'un matériel cher, lourd, dont il n'a pas l'emploi à longueur d'année.

Dans un groupement de cette sorte, tous les adhérents ont besoin du matériel le même jour et le conseil d'administration qui doit leur face à des rivalités d'intérêts particuliers se trouve très souvent dans l'obligation de mécontenter à peu près tout le monde. La répartition des travaux est le problème important que la coopérative doit résoudre, et la façon dont il sera résolu amènera l'échec ou le succès de la formule d'utilisation en commun du matériel agricole.

LES CONDITIONS TECHNIQUES

Dans de nombreux cas, l'application

des méthodes modernes de la technique agricole, imposée à l'agriculteur par l'utilisation d'un matériel à grand rendement que la traction mécanique peut seule remorquer.

Cette obligation est absolument impérative pour la Régence, où l'on doit travailler de très grandes superficies dans un laps de temps assez court du fait de l'irrégularité des pluies, de la maturité très rapide de nos produits à récolter.

Par ailleurs, pour les travaux de conservation des sols auxquels le Ministère de l'Agriculture attache un grand intérêt, il est nécessaire d'avoir un matériel puissant et très spécialisé.

L'agriculteur doit ainsi utiliser des instruments nombreux et variés. Or il est remarqué que d'une manière générale, plus une exploitation est riche, plus ses activités, ses cultures sont nombreuses. La monoculture est souvent l'appanage des grands domaines et la polyculture celui des petites fermes. Ce qui s'explique pour des raisons économiques d'ordre d'ordre d'ordre.

L'emploi de ce matériel doit permettre d'accroître le rendement à l'hectare, ou de supprimer une autre dépense.

LES CONDITIONS ECONOMIQUES

Et ceci nous amène à examiner les conditions économiques de l'exploitation d'un domaine rural.

L'acquisition d'un matériel pose pour l'agriculteur deux problèmes: le premier: trouver le capital nécessaire à l'achat; c'est un capital immobilisé qu'il faut amortir en 2, 3, 4 ou 5 ans selon la nature du matériel; cet amortissement doit constituer un capital qui permettra à la fin de la période de 2, 3, 4 ou 5 ans de racheter un matériel neuf, le premier étant usé. Le deuxième problème: rentabilité du matériel.

L'usage d'un matériel entraîne une dépense annuelle d'exploitation qui se décompose en entretien, réparations, amortissements, et quote part des frais généraux. L'entretien est fonction du nombre d'heures de travail, mais les autres frais sont fixes. En conséquence l'heure de travail sera d'autant moins chère que le matériel travaillera davantage. Par exemple, on estime généralement qu'un tracteur doit travailler au minimum 2.000 heures par an; au-dessous de ce chiffre, l'heure de travail revient à un prix trop élevé, non rentable.

Pour que l'achat d'un matériel se révèle avantageux, il faut que l'accroissement de rendement traduit en francs, soit supérieur à la dépense annuelle, ou que la dépense annuelle soit inférieure à la dépense engagée les années antérieures, pour reprendre les 2 cas ci-dessus.

C'est sur ces affirmations qu'on trouve tous les autres que nous traitons ce bref compte-rendu, certains ce ces prises de contact en traitèrent un examen, approfondi et réaliste de questions qui demeurent capitales pour l'économie de la Régence.

L'agriculteur va donc se trouver devant le dilemme suivant: - la technique lui impose d'acheter un matériel; - sa trésorerie ne lui permet pas cet achat, et la dépense annuelle est trop élevée parce qu'il n'a pas une superficie suffisante à travailler.

Il a donc le choix soit de renoncer à l'achat du matériel et à suivre les errements anciens, soit à s'associer avec des agriculteurs se trouvant dans le même cas que lui afin d'utiliser d'une manière rentable le matériel considéré.

Mais groupés en coopérative, les agriculteurs n'auront pas entièrement résolu le problème; s'ils se bornent à créer une coopérative, ils l'auront que déplacée. Il faut donc qu'ils étudient à nouveau et sous un angle nouveau.

(Lire la suite en 3^{ème} page)

M. Victor MICHEL est élu Président de la Chambre Française d'Agriculture du Nord M. RIBEREAU est élu Vice-Président

Réunion mercredi matin, 22 novembre, pour procéder à l'élection de son président, la Chambre Française d'Agriculture du Nord, a, par 19 voix sur 21, désigné son vice-président M Victor Michel pour succéder au regretté président Deligne. M. Ribereau, au même nombre de voix, a été élu vice-président en remplacement de M. Michel.

« La Tunisie Agricole » est heureuse d'adresser ses bien vives et sincères félicitations au président Michel dont tous les agriculteurs ont pu apprécier les qualités de compétence et d'affabilité, ainsi qu'à M. Ribereau, délégué au Grand Conseil et animateur de notre excellent confrère « Le Colon Français de Tunisie ».

C'est à notre ami Victor Michel que nous sommes heureux de présenter au nom de l'U.T.-C.G.A., nos félicitations pour sa brillante élection au poste de Président de la Chambre Française d'Agriculture du Nord. Victor Michel est un ami de lon-

M. Kérouédan, conseiller commercial auprès de l'ambassade de France à Londres et spécialement chargé du Service de l'Afrique du Nord était récemment parti pour Tunis. Venu pour assister au Congrès international de la datté, il a, à plusieurs reprises, tenu les congressistes au courant des besoins du marché anglais et du goût britannique. C'est, en ce moment, M. Durand, conseiller commercial pour l'Afrique du Nord, auprès du gouvernement français en Allemagne, qui est notre hôte. Après avoir tenu une conférence d'information à la Chambre de Commerce de Tunis, le 22 novembre, il a poursuivi son voyage sur le Sud, en compagnie de M. M. Sekutowicz, directeur de l'O.T.U.S., et Lamouère, du Service des Finances extérieures.

DEVELOPPEMENT CONTINU DES COOPERATIVES AGRICOLES

Pendant la saison 1948-1949, environ 800.000 nouveaux membres ont adhéré aux 10.075 coopératives agricoles des Etats-Unis qui groupent maintenant plus de 6.500.000 membres. C'est la quatrième année consécutive qu'un développement de ce genre a été enregistré par le Ministère de l'Agriculture des Etats-Unis, auquel ces coopératives rendent volontairement compte de leur activité.

Il arrive, certes, qu'un même cultivateur soit affilié à plusieurs coopératives agricoles, de sorte qu'en réalité, le nombre d'adhérents est vraisemblablement inférieur au chiffre cité. Mais on estime que plus de la moitié des fermiers des Etats-Unis utilisent aujourd'hui les services des coopératives agricoles, et pour vendre leurs produits, soit par se procurer ce dont ils ont besoin pour le travail de la terre. Durant la saison 1948-49, ces coopératives ont vendu des produits agricoles d'une valeur globale de 300.000.000 de dollars et acheté pour leurs adhérents pour plus de milliards de dollars de marchandises. Le volume total de ces échanges, se chiffrent par 9.300.000.000 de dollars, dépasse de 8 pour cent celui de la saison précédente et de 1 pour cent celui de la saison 1946-47. Les céréales occupent la plus large part dans les transactions effectuées par les coopératives agricoles américaines. Suivent, dans l'ordre, les produits laitiers, les fruits et légumes, le bétail, le coton et les produits dérivés.

Des coopératives agricoles sont créées dans toutes les régions des Etats-Unis, mais 60 pour cent d'entre elles fonctionnent dans les Etats du Centre-Nord, dont le Minnesota, qui vient en tête des 48 Etats de l'Union par le nombre de coopératives (1.264), pour le nombre de membres (615.000) et pour le volume des échanges (848.000 dollars pendant la saison 1948-49).

G. VACHLOT.

Poursuivant son voyage d'information LE RESIDENT GENERAL prend contact avec les agriculteurs de Medjez-el-Bab, Kairouan, Pichon Ousseltia, Sbkha et Ain-bou-Marra

Voyageant en hélicoptère, inaugurant ainsi un mode de transport des plus modernes et des plus pratiques, M. Louis Périérier a visité successivement, du 21 au 23 novembre, Medjez-el-Bab, Kairouan, Pichon, Ousseltia, Sbkha, et Ain-bou-Marra, prenant chacun de ses passages un contact des plus fructueux avec les agriculteurs français et tunisiens.

C'est ainsi qu'à Medjez-el-Bab où il est accueilli par les autorités locales parmi lesquelles figure notre ami Si Mustapha Khaled, vice-président de la Municipalité, en présence de MM. P. Pietri, Ribereau, Karila, Mary, Aouber, Ali Bel Hadj, Chappuis, Joffre, Abderrahmane El Béil, MM. Ali Bel Hadj et Mary, dans leurs allocutions, font le point de la situation agricole et exposent les besoins de la région que M. Périérier promet d'examiner avec attention et bienveillance avec l'aide du gouvernement tunisien.

Ayant admiré au passage le barrage de Bou-Ficha et visité l'ensemble de la ville de Kairouan, aux préoccupations d'un caractère plus urbain, c'est l'arrivée à Pichon où la population des Zliss fait au Résident une ovation très colorée locale au rythme scandé du tabbol et des youyou des femmes. C'est à Si Mahrez Dahbi, délégué au Grand Conseil, à qui M. Périérier vient de remettre la Légion d'Honneur, et à M. Jaubert, doyen des agriculteurs français, que revient la mission d'exposer la situation et les doléances de la paysannerie française et tunisienne de Pichon. Le Résident promet de les étudier à tête reposée et de les remettre aux divers départements ministériels compétents.

A Ousseltia, MM. Montell et Briol exposent à leur tour les desiderata des cultivateurs de leur région, comme le feront à Sbkha, Si Abdelkader Maïouf, Si Salaheddine Tazli, et M. Duprat, ainsi qu'à Ain Bou Marra, Si Habib M'Barek, président de la Coopérative arboricole.

S.E. le général Saadallah, ministre de l'Agriculture, qui a rejoint

L'Assemblée permanente des Chambres d'Agriculture s'est réunie à Paris le 8 Novembre

L'Assemblée permanente des présidents des Chambres d'Agriculture a tenu sa deuxième session ordinaire pour 1950 le 8 novembre, salle de l'olivier de Serres, 11 bis, rue Scribe où siège également la C.G.A.

La session fut ouverte par M. Maumont, président, qui dans son allocution d'ouverture, a félicité les présidents des Chambres d'Agriculture, de M. Martin, président de la C.G.A., de M. René Blondelle, président de la P.N.S.E.A., et des commissaires du gouvernement représentants du ministère de l'Agriculture et du ministère des Finances.

Le président de l'assemblée tint à souligner que la présence du président de la C.G.A. et du président de la P.N.S.E.A., apportait le témoignage public de la volonté des Chambres d'Agriculture et des ministères de travailler d'un commun accord et en étroite liaison pour assurer la défense des intérêts agricoles.

Les délibérations de l'assemblée porteront sur diverses questions intéressant la technique et la mutualité agricoles, ainsi que sur l'habitat rural.

M. Martin, président de la C.G.A., fit un exposé circonstancié de la situation pourvue par la C.G.A. et la P.N.S.E.A. dans ce domaine au cours de ces dernières années.

L'assemblée, au cours de cette session, des Chambres d'Agriculture (représentées par 88 présidents des Chambres départementales) et des représentants des grandes organisations professionnelles, C.G.A., Fédération des Syndicats Agricoles, est généralement considérée dans tous les milieux professionnels comme un événement d'une extrême importance.

PRODUCTION AGRICOLE RECORD AUX ETATS-UNIS EN 1951

La production agricole des Etats Unis semble devoir atteindre, en 1951, un volume de denrées sans précédent dans toute l'histoire, prédisait le Ministère de l'Agriculture.

De même source, on laisse entrevoir qu'une forte demande de la plupart des produits agricoles contribuera vraisemblablement à augmenter de 15 pour cent les revenus des fermiers américains l'année prochaine. Ces prévisions se fondent sur la certitude que l'économie américaine poursuivra son expansion à l'intérieur et qu'elle continuera de se développer à un rythme accéléré pendant toute l'année 1951 et sans doute aussi en 1952.

Les incidences économiques de l'accroissement de population

par P. FROMONT Professeur à la Faculté de Droit de Paris Membre de l'Académie d'Agriculture et du Conseil Economique

Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro, nous publions ci-dessous le discours prononcé par le Professeur Fromont, lors de la séance d'ouverture de l'Institut des Hautes Etudes de Tunisie.

La solennité qui, à l'entrée de chaque année scolaire réunit les Pouvoirs Publics et l'Université a sans doute pour objet principal de permettre aux premiers de montrer leur sympathie et leur sollicitude envers la seconde, et à celle-ci d'évoquer tant les résultats déjà acquis que les espoirs conçus.

Mais elle peut aussi apparaître comme une rencontre entre l'agriculture et la Science, entre ceux qui s'efforcent de modérer les faits, et ceux qui s'efforcent de découvrir les lois des phénomènes. Sa fécondité s'en trouverait peut-être accrue, si les seconds venaient, en toute simplicité, exposer devant les premiers quelques résultats de leurs recherches.

L'AUGMENTATION DE LA POPULATION

Pour qui observe avec les yeux d'un économiste la vie tunisienne, un fait paraît dominer tous les autres: la croissance rapide de la population. Non seulement, elle a doublé depuis 1884, mais son rythme d'accroissement tend à s'accroître: ainsi, dans les 20 dernières années, elle a augmenté de 50% environ, passant de 2.100.000 en 1926 à 3.200.000 en 1946. Les causes immédiates de cette poussée démographique sont faciles à apercevoir: l'hygiène et soins médicaux de plus en plus répandus, alimentation plus substantielle et en mieux équilibrée. Mais ce que nous voulons analyser ici ce sont les conséquences d'un tel phénomène.

Contrairement à ce que pense l'opinion publique elles ne sont pas nécessairement heureuses. Bien plus, il semble qu'elles soient par nature essentiellement dommageables à la société. Si la réalité est une augmentation de population a été maintes fois le maillon d'une chaîne de bonheur, c'est parce que toute une politique appropriée a été mise en œuvre; c'est précisément l'ensemble de ces mesures nécessaires qu'il importerait de préciser en terminant.

DEUX ECOLES

Il n'a pas été difficile à certains auteurs célèbres de montrer dans tout accroissement de population un facteur initial d'une série de maux: les subsistances, affaiblissement, ne peuvent pas croître aussi vite que la population, celle-ci vit dans un dénuement, celle-ci en plus atroce; les maladies, les famines, les guerres, voilà les remèdes à la surpopulation, et le remède est d'augmenter la production, ou, au contraire, estimer, selon la formule du sociologue belge Dupré que « l'accroissement numérique des sociétés est la cause fondamentale du progrès sous toutes ses formes ».

fortement de modérer les faits, et ceux qui s'efforcent de découvrir les lois des phénomènes. Sa fécondité s'en trouverait peut-être accrue, si les seconds venaient, en toute simplicité, exposer devant les premiers quelques résultats de leurs recherches.

Mais elle peut aussi apparaître comme une rencontre entre l'agriculture et la Science, entre ceux qui s'efforcent de modérer les faits, et ceux qui s'efforcent de découvrir les lois des phénomènes. Sa fécondité s'en trouverait peut-être accrue, si les seconds venaient, en toute simplicité, exposer devant les premiers quelques résultats de leurs recherches.

Mais elle peut aussi apparaître comme une rencontre entre l'agriculture et la Science, entre ceux qui s'efforcent de modérer les faits, et ceux qui s'efforcent de découvrir les lois des phénomènes. Sa fécondité s'en trouverait peut-être accrue, si les seconds venaient, en toute simplicité, exposer devant les premiers quelques résultats de leurs recherches.

LA FRANCE VEND AUX U.S.A.

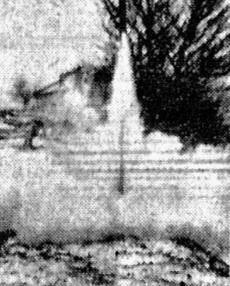
3.654.000 HL. D'ALCOOL A 100°

L'accord relatif à la fourniture d'alcool industriel par la France aux Etats-Unis, a été définitivement conclu le 24 octobre.

Cet accord porte sur 3.654.000 hl d'alcool à 100°, dont le prix a été fixé à 47,20 fr. le litre à 100°. Ce tonnage, ajouté à celui des ventes précédemment consenties, porte à 5 millions d'hectolitres environ la quantité d'alcool industriel que la France devra expédier aux Etats-Unis au cours des prochains mois, et qui sera utilisée outre-Atlantique pour la fabrication de caoutchouc synthétique.

Dans ces conditions, la suppression de la vente du mélange alcool-essence en France serait imminente.

Avant de nous répondre par un « non » catégorique, ne vaudrait-il pas mieux étudier sérieusement la question et faire appel au besoin à des techniciens expérimentés pour effectuer des essais sur notre sol dans les divers cas d'utilisation de l'hélicoptère d'après l'agriculture? René GOUPEL.



Dans la région de St-C hamond ont eu lieu des essais de plus en plus nombreux de ce type d'appareil. Au sol, des fusées étaient lancées, tandis que des avions déversaient de la neige carbonique au-dessus des nuages. Notre cliché représente le départ d'une de ces fusées.



L'hélicoptère agricole

Il y a quelque temps, traitant ici même de l'aviation au Service de l'Agriculture, nous avons parlé plus particulièrement de l'avion, utilisé pour des fins agricoles. Nous avons brièvement conté ses débuts et dit en deux mots combien il serait utile dans nos campagnes tunisiennes.

Nous voudrions aujourd'hui entretenir nos lecteurs d'un appareil dont l'emploi, plus récent encore, peut rendre des services inappréciables en un pays comme le nôtre aux terrains d'atterrissage rares.

Par ailleurs, le travail de l'avion est loin d'être précis et si nous n'avons guère à craindre, les inconvénients que l'on peut redouter en Europe de voir ensemencher le champ voisin ou dans le cas d'épandage d'insecticide de nuire au bétail des propriétés voisines, il n'en demeure pas moins vrai que l'hélicoptère, ayant la possibilité de se poser pratiquement immobile et de planer à très faible altitude en toute sécurité, nous semble présenter un avantage certain sur l'avion, et son aîné. D'autre part, les pales

supérieures du rotor créent un courant d'air dirigé vers le sol qui facilite incontestablement l'épandage de semences, des engrais, des insecticides, etc.

Enfin, répétons à nouveau que l'hélicoptère ne nécessite aucune piste d'atterrissage et peut s'envoler de la cour même de la ferme, comme aussi bien s'y poser, ce qui ne manque pas de militer en faveur de son emploi dans la Régence.

L'introduction en France du premier hélicoptère utilisé à des fins agricoles date d'un peu plus de dix ans avec le développement de la coopérative appelée « Hélicopt » à laquelle le Ministère de l'Agriculture apporta son appui par l'inscription de crédits spéciaux pour l'importation de matériel agricole.

En Afrique du Nord, il y a lieu de signaler les essais qui furent effectués notamment en juin dernier dans le département d'Alger. Au cours de ces essais, il a fallu, en moyenne, 1 h. 15 pour traiter 40 hectares de vigne par épandage d'un mélange de soufre et de chaux à 50 p. cent.

L'hélicoptère agricole peut être utilisé à plusieurs usages, grâce à sa faible vitesse, voire s'il le faut, à son immobilité. Notons en particulier les semences en terrain difficile, la défense des cultures par épandage d'insecticide en poudre ou en brouillard, la surveillance des troupeaux et des forêts, la pluie artificielle, toutes choses qui, en Afrique du Nord, présentent un intérêt incontestable.

Nous ne saurions mieux faire que de souhaiter à nouveau, comme nous le faisons il y a quelques jours, de voir la Tunisie marcher une fois encore avec le progrès. Mais encore faut-il que l'opération soit rentable. Elle peut l'être, nous en sommes persuadés, à la condition que l'utilisation de l'hélicoptère soit réalisée selon la formule coopérative, non point, pensons-nous, par la création d'un nouvel organisme, mais par l'adjonction d'un service de traitements aériens dans les coopératives de travaux agricoles en commun, actuellement existantes.

Avant de nous répondre par un « non » catégorique, ne vaudrait-il pas mieux étudier sérieusement la question et faire appel au besoin à des techniciens expérimentés pour effectuer des essais sur notre sol dans les divers cas d'utilisation de l'hélicoptère d'après l'agriculture? René GOUPEL.

les famines qui fauchent des millions d'être humains n'y sont pas rassés.

Eus près de nous, l'Irlande a connu après l'introduction de la pomme de terre, un développement démographique dont on connaît le dénouement: vers le milieu du XIX^{ème} siècle, sur 5 millions d'habitants, 1 million est mort de faim, un million a dû émigrer aux Etats-Unis. Par contre, le plein épanouissement politique et intellectuel de la Grèce antique, correspond à une période de population surabondante qui se déversait tout au long de la Méditerranée en un chapelet de cités nouvelles. Le rayonnement matériel et spirituel de la France au Moyen-Age coïncide avec une croissance rapide de sa population, et, au XIX^{ème} siècle, les progrès nous réalisés par l'Europe dans son enrichissement et l'amélioration du sort de sa classe ouvrière ont suivi plus accompagnés l'augmentation rapide du nombre de ses habitants qui de 81 millions en 1811, est passé de 180 à 450 millions.

Que signifient ces observations contradictoires, sinon qu'un accroissement de population n'est pas nécessairement générateur de bonheur ou de malheur, que ses conséquences peuvent être fort variables et qu'il importe par suite d'une façon pressante de connaître les conditions à réaliser pour qu'elles soient favorables.

LE CYCLES DES BESOINS

Que se passe-t-il, en effet, dans une phase d'accroissement démographique? De m'exécuse d'entretenir dans quelques détails techniques, mais ils sont nécessaires pour comprendre un fait essentiel: à savoir qu'un tel accroissement de population déclenche le jeu d'une série de forces qui tendent à abaisser le niveau de vie présent de la population.

Tout d'abord l'individu commence par être un consommateur avant d'être un producteur. Sans doute, a-t-on pu dire qu'avec chaque population on envoie une paire de bras. Mais avant que les bras soient capables de travailler, il faut élever l'enfant et le mener à l'âge adulte; non seulement il faut le nourrir, l'habiller, le loger, mais il faut aussi des jours pour l'enseigner, des professeurs pour l'instruire; organiser des dispensaires et des hôpitaux, construire des écoles, tout cela coûte cher. La venue au monde de bataillons de bébés est une source de dépenses pour les parents comme pour le bureau de collectivité, mais ils sont nécessaires pour comprendre un fait essentiel: à savoir qu'un tel accroissement de population déclenche le jeu d'une série de forces qui tendent à abaisser le niveau de vie présent de la population.

Tout d'abord l'individu commence par être un consommateur avant d'être un producteur. Sans doute, a-t-on pu dire qu'avec chaque population on envoie une paire de bras. Mais avant que les bras soient capables de travailler, il faut élever l'enfant et le mener à l'âge adulte; non seulement il faut le nourrir, l'habiller, le loger, mais il faut aussi des jours pour l'enseigner, des professeurs pour l'instruire; organiser des dispensaires et des hôpitaux, construire des écoles, tout cela coûte cher. La venue au monde de bataillons de bébés est une source de dépenses pour les parents comme pour le bureau de collectivité, mais ils sont nécessaires pour comprendre un fait essentiel: à savoir qu'un tel accroissement de population déclenche le jeu d'une série de forces qui tendent à abaisser le niveau de vie présent de la population.

Le Coin des Agrumes

LA PRODUCTION NORD-AFRICAINNE D'ORANGES

Selon des avis privés, la prochaine récolte d'oranges en Afrique du Nord — sauf conditions atmosphériques imprévisibles — s'établira comme suit :

Algérie. 200.000 tonnes; Maroc. 140.000 tonnes; Tunisie. 30.000 tonnes, soit une augmentation de l'ordre de 20 % par rapport à l'an dernier.

En ce qui concerne particulièrement l'Algérie, les perspectives de la future récolte d'agrumes sont assez bonnes dans l'ensemble. Les chutes de fruits très marquées en mai et juin dans la plupart des régions productrices n'ont soulevé qu'un éclaircissement nécessaire et, sauf pour les clementiniers dont la charge a été sensiblement réduite, la récolte de 1950-51 s'annonce très voisine, sinon légèrement supérieure à la précédente. Les oranges Thomson ont déjà atteint leur grossier normale. Les premières cueillettes de certaines variétés auront lieu avant la fin du mois.

LE COMITÉ PERMANENT NORD-AFRICAINE DES AGRUMES ET LE PROBLÈME DE L'IMPORTATION EN FRANCE DES ORANGES D'ESPAGNE.

M. M. alpha, Président du Comité Permanent Nord-Africain des Agrumes, a, lors d'une séance de la Conférence Nord-Africaine des Primes (Paris, 5 et 8 septembre 1950), précisé la position de son Comité en ce qui concerne l'importation en France des oranges espagnoles. Nous reproduisons ci-après cet exposé, extrait de la revue « Fructidor » du 15 octobre :

L'effort de production fait sur la demande même du gouvernement français est remarquable si l'on considère que, en 1938, l'Afrique du Nord exportait moins de 10.000 tonnes, alors qu'elle est en mesure à elle seule de satisfaire aujourd'hui la demande métropolitaine qui s'élève à environ 350.000 tonnes.

En Afrique du Nord, la culture des agrumes exige l'emploi d'un matériel main-d'œuvre. Depuis le verger jusqu'à l'embarquement, les agrumes constituent une source de travail fort importante.

La France devait logiquement importer de l'étranger les quantités nécessaires à sa consommation. Il nous paraît anormal qu'elle puisse continuer à le faire, puisque comme il a déjà été dit, l'Afrique du Nord est susceptible de satisfaire à ses besoins.

La production nord-africaine serait donc fondée à demander une protection douanière semblable à celle dont bénéficie la production métropolitaine.

Même si tout de même conscience de l'obligation pour le gouvernement français d'importer des agrumes de l'étranger qui viennent en concurrence des nôtres. Elle attire l'attention de la commission sur le fait que l'Espagne et l'Italie étant géographiquement placées à la frontière française, ont une situation privilégiée par rapport à l'Afrique du Nord.

Consommation française en 1948-49

d'Afrique du Nord.....	250.000 t.
d'Espagne.....	110.000 t.
Total.....	360.000 t.

AVIS D'ADJUDICATION

Le Service de Liquidation procédera, le jeudi 7 décembre 1950, en sa salle des adjudications, 5, rue de Provence, à Tunis, à la vente aux enchères publiques d'une

PROPRIÉTÉ AGRICOLE

de 6 ha. 09 a., sise à la Mornaghia, titre foncier 83.888 « Gabriele Mornaghia », comprenant maison de 6 pièces, écurie, citerne, droit de replantation en vigne de 5 ha. 50.

Mise à prix : 800.000 francs. Cautionnement : 200.000 fr. et le samedi 9 décembre 1950, en la salle des fêtes de la Municipalité de Ferryville, d'une

PROPRIÉTÉ AGRICOLE

sise à proximité immédiate de Ferryville, au lieu dit « Transval Roblo Nelfart », entre le chemin de Bizerte à Sliba et le chemin de Sidi-Rizg, titre foncier 31.712 « Villa St-Georges », vendue en 3 lots avec faculté de réunion des lots, savoir :

1er lot : Parcelle de 1 ha. 27 a. 08 ca., complantée en vigne et arbres fruitiers avec bâtiments d'habitation et d'exploitation et cheptel mort.

2e lot : Parcelle de 1 ha. 79 a. 3, complantée en vigne.

3e lot : Parcelle de 1 ha. 3 a. 70, complantée en vigne sur 40 a., le reste en terre nue — droit de replantation sur la totalité de la parcelle.

Mise à prix : 70.000 francs. Propriétés libres de toute location.

Renseignements, visite des lieux et consultation du cahier des charges : Direction du Service de Liquidation, 13, rue Sidi-bou-Mendil, Tunis, tél. : 74.27, 28 et 29.

Pompes à axe vertical graissées

ne craignant pas le sable, le désamorçage ou la marche à sec

Agent Exclusif pour la Tunisie : **GASPARD FARRUGIO**

21, Av. de Carthage — 21, Rue Sidi-el-Khadhar
Téléphone 36.52 — TUNIS

Petites annonces

VENTE

- Tracteur Twenty Five « Carpillar » excellent état
- Tracteur « Allis Chalmers » modèle B
- Tracteur « Mac Cormick » entièrement révisé
- Tracteur « Farmall » F 14 excellent état

49, Av. de Carthage — Tél. 03-12

la « Tunisie Agricole » le plus fort tirage des Journaux Agricoles de la Régence

Vulgariser, c'est mettre à la portée de tous

Importations françaises en 1949-50

d'Algérie.....	100.000 t.
du Maroc.....	68.000 t.
de Tunisie.....	12.000 t.
contingent espagnol.....	140.000 t.
Total.....	320.000 t.

Exportations nord-africaines sur l'étranger en 1949-1950

expéd. directes d'Algérie.....	16.000 t.
expéd. directes du Maroc.....	45.000 t.
réexpéditions de France.....	30.000 t.
Total.....	91.000 t.

A la faveur de cet exposé, on constate une sous-consommation en France de 40.000 tonnes.

L'Afrique du Nord donc recherchée des débouchés sur l'étranger pour 91.000 tonnes, alors que l'Espagne a livré la totalité de son contingent sur la France.

En résumé, la protection douanière devrait tenir compte de ce que le gouvernement français a décliné que les trois pays nord-africains fournissent à la France des fruits qui viennent compléter les cultures métropolitaines, et d'autre part, qu'ils font l'impossible pour procurer à la mère patrie une source de devises en prospectant les marchés étrangers.

Le Comité Nord-Africain des Agrumes propose :

1° que le contingent espagnol soit réduit au minimum;

2° que le contingent français soit conditionnellement semblable à celui des produits exportés d'Afrique du Nord;

3° qu'un droit de douane permanent et sans variation soit appliqué pour l'ensemble de la campagne.

La conclusion de ce bref exposé réside dans le fait que les producteurs nord-africains se sont conformés aux recommandations de la métropole et ont continué à planter.

Dans peu d'années, une production de 7 à 800.000 tonnes est prévue qui doit satisfaire l'ensemble de la consommation française.

Le surplus de la production devra se diriger sur les marchés étrangers où la concurrence jouera librement. C'est dans l'examen approfondi de ce problème, source de richesse future pour la France, que le gouvernement devra étudier la protection douanière pour assurer le succès de cette vaste entreprise.

AGRUMICULTEURS !

Pour la récolte de vos oranges, utilisez la pince cueille-orange !

Coutellerie COLLINI, 28, rue Al-Djazira.

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS D'AGRUMES

Le Conseil d'Administration du Syndicat des producteurs d'agrumes s'est réuni le 23 novembre, à 16 heures, 72, avenue des Petites-Ferries.

Étaient présents : MM. Guillon, Vacherot, Petitpierre, Larue, Hamzaouche, Zaouche, Roderer, Torcol, Créte, Guérin, Cuénot.

L'ordre du jour comportait :

1° compte rendu de la réunion d'Hammamet;

2° étude de l'éventualité d'une réunion pour connaître l'opinion des agrumiculteurs en regard de la coopération;

3° préparation de la visite des propriétés agrumicoles d'Algérie et de Tunisie.

4° études de amendements de standardisation de l'I.O.T.U.S.

M. Zaouche a donné connaissance au Conseil de chiffres concernant l'importation d'agrumes et jus de fruits espagnols, en dehors des accords commerciaux en vigueur.

Le Conseil décide à la suite de cet exposé de demander à S.E. le Ministre d'Agriculture de recevoir une délégation du Syndicat qui lui ferait part de ses doléances. Cette délégation solliciterait, d'autre part, l'envoi de moniteurs agricoles à titre de conseillers dans la région d'Hammamet pour la cueillette des fruits.

Assistants à cette réunion MM. Ferid Baccouche, P. Bouillanne, Guillon, Larue, Petitpierre, Roderer, Sébottou, Torcol et Vacherot.

REUNION DE LA COMMISSION DE LA C.G.A. POUR LES FRUITS ET CULTURES MARAICHÈRES

Jedi après-midi, 23 novembre, la Commission des Fruits et Cultures Maraichères de la C.G.A. s'est réunie au siège social pour examiner diverses questions intéressant l'agriculture fruitière et définir le point de vue de la C.G.A. en ce qui concerne la politique de standardisation qu'il convient d'adopter en Tunisie.

Assistants à cette réunion MM. Ferid Baccouche, P. Bouillanne, Guillon, Larue, Petitpierre, Roderer, Sébottou, Torcol et Vacherot.

REUNION DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS D'AGRUMES

Le Conseil d'Administration du Syndicat des producteurs d'agrumes s'est réuni le 23 novembre, à 16 heures, 72, avenue des Petites-Ferries.

Étaient présents : MM. Guillon, Vacherot, Petitpierre, Larue, Hamzaouche, Zaouche, Roderer, Torcol, Créte, Guérin, Cuénot.

L'ordre du jour comportait :

1° compte rendu de la réunion d'Hammamet;

2° étude de l'éventualité d'une réunion pour connaître l'opinion des agrumiculteurs en regard de la coopération;

3° préparation de la visite des propriétés agrumicoles d'Algérie et de Tunisie.

Les deux articles voisins en première page de la dernière « Tunisie Agricole », l'un sur la conservation des sols, l'autre sur le nouveau Centre de Documentation de l'I.O.T.U.S. nous rappellent que, dans ce même journal le 24 septembre 1949 (il y a donc plus d'un an) nous émettions des doutes sur la rapidité avec laquelle serait conduite la lutte contre l'érosion, et nous préconisions la création d'un Centre officiel de documentation destiné plus spécialement à vulgariser les méthodes permettant de limiter le fléau.

Regrettons que l'article de notre secrétaire général Carrique, écrit à la suite des violents orages de fin octobre, soit venu confirmer nos craintes et constatons, en félicitant l'I.O.T.U.S. qui, son initiative a devancé l'Administration.

Nous voudrions dire aujourd'hui combien sont insuffisantes les méthodes actuelles de vulgarisation des procédés susceptibles de sauvegarder, d'accroître et d'améliorer la production agricole, les comparer à ce qu'elles étaient autrefois, en ce qui concerne les publications officielles mises à la disposition des agriculteurs.

Alors que la Tunisie a toujours eu le privilège d'attirer ou de former (sans toujours de savoir conserver) un personnel d'expérimentateurs et de savants que d'autres pays nous envient, le manque de crédits empêche de diffuser autant qu'il le faudrait les résultats de leurs recherches, ce qui est de poursuivre ces recherches elles-mêmes.

Mettions à part les « Annales du Service Botanique et Agronomique » qui ne s'adressent qu'à un public restreint, et félicitons les collaborateurs de l'« Almanach Agricole Tunisien » d'avoir su rendre cette brochure si attrayante et si instructive et la mettre à la portée du plus grand nombre.

Mais constatons qu'elle est, actuellement, la seule publication de ce genre et que sa nature même et la variété des matières traitées interdisent les longs développements; que, d'autre part, tout en étant d'un prix modique, elle n'est pas distribuée.

Le Génie Rural aurait, paraît-il, publié récemment une brochure traitant de l'érosion (1); mais elle serait réservée aux ingénieurs des services agricoles, et le public

Intéressé n'a jamais, que nous sachions, été avisé qu'il pourrait se la procurer, même à titre onéreux.

Tous les autres journaux et publications divulguent des articles de technique agricole, et au premier rang desquels il faut placer « La Tunisie Agricole Mensuelle » publiant les conférences faites sous l'égide de la Société des Agriculteurs, sont dus à l'initiative française. Ce sont : « Le Colon Français de Tunisie », la « Feuille d'Informations Viticoles et Arboricoles », les pages hebdomadaires des quotidiens, et enfin ce journal « La Tunisie Agricole », organe des Coopératives et des Syndicats de Producteurs.

La participation du Ministère de l'Agriculture à la vulgarisation, alors qu'elle aurait dû se développer en raison directe de la multiplicité des problèmes nouveaux et des découvertes s'efforçant de les résoudre est, au contraire, en régression par rapport à ce qu'elle fut.

Rappelons ce qu'était, jusqu'en 1939, le « Bulletin trimestriel de la Direction des Affaires Économiques » (autres fois de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation), qui, pendant quarante deux ans parut régulièrement et fut servi gratuitement à tous les membres de la Société des Agriculteurs.

Les quatre livraisons annuelles formaient un total de 5 à 600 pages comportant de nombreuses illustrations, figures et cartes. Chaque article comprenait des extraits de l'agriculture, des articles, études, rapports ou traductions sur les sujets les plus variés, et se terminait par un résumé de la situation agricole et un relevé très complet, accompagné d'une carte illustrative. Les trois derniers mois dans la Régence. Certains de ces bulletins étaient de véritables traités, tel celui du 2e trimestre 1922 : « L'oléiculture en Tunisie » de J.A. Tourneron, volume de 240 pages abondamment illustrées qui fait encore autorité en matière oléicole.

Rappelons encore les belles publications distribuées dont les dernières sont, croyons-nous « les maladies des volailles et des lapins » de Mlle Cordier; « l'élevage familial des volailles et des lapins » de M. Cotier, parus en 1940 et 1941; et antérieurement les nombreuses études de M. Rebours sur les cultures fruitières. Il serait trop long de les citer toutes, en remontant jusqu'à « l'ensilage » de Robinet et aux « constructions rurales » de Gages (1912 et 1909). Les éditions seulement que les conditions de ces époques révolues étaient plus favorisées que nous, et que beaucoup des questions traitées pourraient être à nouveau en tenant compte des conditions actuelles, le domaine de la construction, de progrès dans la conservation des aliments du bétail.

Et pour ne citer que la question qui prime actuellement toutes les autres : celle de la conservation du sol, que nous n'avons pas eu de publication du Service des Forêts au sujet de cette « Croisade des Arbres » que préchait avec chaleur le Résident Général au cours de sa visite à Sfax, disant : « L'éducation, c'est au gouvernement d'entreprendre », et encore : « Je demande aux autorités publiques responsables de mettre à l'étude les moyens propres à apporter une solution à ce grave problème. Actuellement, en Tunisie, il ne s'agit même plus de reconquérir le sol, mais simplement de le maintenir. »

Seulement, il faut des crédits à l'Office de l'Expérimentation et de la Vulgarisation agricole; il ne faut pas que les chefs d'établissements d'enseignement et de recherche en soient réduits à déplorer « des abattements opérés systématiquement sur leurs budgets », il ne faut pas léser.

Nul ne trouve, certes, à redire sur les centaines de millions si généreusement accordés à nos sœurs; mais n'oublions pas que, année après année, chaque année apporte à la Tunisie 60 ou 70.000 nouveaux ventres à remplir et que pour parer à ces besoins, les cultures éclairées et pouvant donner l'exemple sont indispensables.

R. DUBREIL.

(1) Nous réclamons une telle brochure le 24 septembre 1949.

AVIS D'ADJUDICATION

Le Service de Liquidation procédera en sa salle des adjudications, 5, rue de Provence, à Tunis, à la vente aux enchères publiques des propriétés ci-après désignées :

Le samedi 16 décembre 1950, de

DEUX LOTS RURAUX

sis à Bou-Djéria, à savoir :

1er LOT

Villa de 4 pièces, édifiée sur terrain de 750 m², T. F. 125.246 « Garcia Vincenzo »;

— Terrain 17 a. 15 ca., T. F. 125.390;

— Logement de gardien, cave;

— Caves, citernes, petit verger.

Mise à prix : 1.150.000 fr.

Cautionnement : 287.500 francs.

2e LOT

Parcelle de vigne de 18 ha. 56 a. 06 ca., T. F. 41.901 « Petit Chat » avec cheptel vif et mort.

Mise à prix : 5.000.000 de francs.

Cautionnement : 1.250.000 francs.

Libres de toute location.

Le lundi 18 décembre 1950, d'une

PROPRIÉTÉ AGRICOLE

de 37 ha. 51 a. 91 ca., sise à Takelsa, au lieu dit « Bir Méroua », comprenant : 4 ha. 31 a. terres de cultures;

2 ha. de terres nues;

1 ha. 80 de jardins et verger; le reste complanté en vigne française;

bâiments d'habitation et d'exploitation;

cheptel vif et mort.

Propriété libre de toute location.

Mise à prix : 10.000.000 de francs.

Cautionnement : 2.500.000 francs.

Le mercredi 20 décembre 1950, de

TROIS PARCELLES

d'une superficie totale de 16 ha. 85 a. 85, sises à Djedeida, T. F. 35.834 « Calogero di Maggio »;

T. F. 85.835 « Antonino di Maggio » avec 40 pieds jeunes oliviers;

T. F. 85.832 « Francesco di Maggio » 40 pieds oliviers.

Les trois parcelles sont vendues en un seul lot.

Libres de location.

Mise à prix : 1.440.000 fr.

Cautionnement : 360.000 francs.

Nota. — Seules pourront participer aux enchères les personnes titulaires de l'autorisation d'acquiescer prévue par les décrets beylicaux des 25 janvier 1942, 31 janvier 1946 et 26 mai 1949 et délivrée par le Contrôleur Civil du lieu de situation de la propriété mise en vente.

Renseignements, visite et consultation du cahier des charges : Direction du Service de Liquidation, 13, rue Sidi-bou-Mendil, Tunis, tél. : 74.27, 28 et 29.

AVIS

Le Service de Liquidation procédera, le mardi 28 novembre 1950, à 9 heures, en la salle des fêtes de la Municipalité de Sfax, à la vente aux enchères publiques d'une

OLIVETTE

de 2 ha. 45 a. 90 ca., sise à 15 km. de Sfax, route de Gabès, à proximité de l'Oued Cherchara, faisant l'objet du T. F. N° 249.092 « Avanti I », comprenant 44 pieds d'oliviers de 35 à 40 ans.

Libre de toute location.

Mise à prix : 120.000 fr.

Cautionnement : 30.000 fr.

Nota. — Seules pourront participer aux enchères les personnes titulaires de l'autorisation d'acquiescer prévue par les décrets beylicaux des 25 janvier 1942, 31 janvier 1946 et 26 mai 1949.

Renseignements, visite et consultation du cahier des charges : Direction du Service de Liquidation, 13, rue Sidi-bou-Mendil, Tunis, tél. : 74.27, 28, 29, de 10 h. 30 à 12 heures.

IMPRIMERIE LA RAPIDE

Le gérant responsable : E. COANET.

LE COIN DES VITICULTEURS

L'AVENIR DE LA VITICULTURE

Le dimanche 29 octobre s'est tenu à Vaison-la-Romaine, dans le Vaucluse, la 19ème assemblée générale des viticulteurs des Côtes du Rhône que présidait le baron Le Roy également président de l'Office International du Vin et de l'Institut National des appellations d'origine.

Le baron Le Roy, dans un rapport approuvé à l'unanimité, a proposé un programme cohérent basé sur la reconstitution du vignoble et le maintien avec des cépages nobles et adaptés à la qualité du vin qu'ils produisent.

Dans l'immédiat, des modifications du statut viticole auraient pour effet d'éviter un surproduit constant de vin. La suppression du surage, de la concentration des vignes, l'aggravation des charges financières et techniques des hauts rendements constituent les mesures les plus importantes.

L'extension du vignoble dans les plaines et l'utilisation des cépages plus productifs provoquent la surproduction, alors que le vignoble français, depuis 1851, a été réduit de 2.140.000 ha à 1.485.000 ha. Cette diminution a surtout affecté les vignobles producteurs des vins fins (Bourgogne, Champagne, Charente, Vallée de la Loire), certains départements ayant en un siècle vu leurs vignobles diminuer de 30 à 75%.

FERMETE SUR LE VIN

A la suite des engagements formels donnés par le Ministre de l'Agriculture, les vigneronniers français et algériens savent qu'il sera partiellement porté remède à la situation du marché du vin; pour une récolte estimée entre 72-75 millions d'hl, les besoins sont à peine de 55-60 m. hl. L'importance des stocks de vin est donc un problème de répartition par la constitution d'un stock de sécurité l'accroissement des exportations et en dernier ressort par la distillation obligatoire, dernière ressource employée avant-guerre et inscrite dans tous les décrets de fermeture de vignes.

Au moment des vendanges, il y a eu un effondrement des prix du vin à la production, encore accentué par la nécessité de certains vigneronniers de vendre une partie de la récolte, par insuffisance de logement dans leurs caves. Ces « non-logés » ont été vendus dans les différentes régions où le fait s'est produit à un prix sensiblement uniforme de 200-220 fr. le degré hecto.

Les cours manifestèrent ensuite une augmentation et marquèrent un palier à 240-250 fr. le degré hecto (24-25 fr. le litre pour un vin de 10°). Le décret du 20 septembre laissait pourtant espérer aux vigneronniers qu'ils bénéficieraient jusqu'au 31 janvier de prix variant entre 360 et 410 fr. le degré hecto.

Depuis quinze jours un mouvement de fermeté se dessine qui a provoqué une légère hausse, bien que le marché du vin soit peu animé la consommation ayant marqué le pas au cours de la deuxième quinzaine d'octobre.

Le cap de 250 fr. est dépassé dans le Midi et la mercuriale de Montpellier a été portée à 260 fr. le degré hecto (26-27 fr. le litre pour un vin de 10°). Le décret du 20 septembre laisse pourtant espérer aux vigneronniers qu'ils bénéficieraient jusqu'au 31 janvier de prix variant entre 360 et 410 fr. le degré hecto.

Le seul sècateur à vigne livré avec bon de garantie. Exclusivité de la Coutellerie COLLINI, 28, rue Al-Djazira.

Le Service de Liquidation procédera en sa salle des adjudications, 5, rue de Provence, à Tunis, à la vente aux enchères publiques des propriétés ci-après désignées :

Le samedi 16 décembre 1950, de

DEUX LOTS RURAUX

sis à Bou-Djéria, à savoir :

1er LOT

Villa de 4 pièces, édifiée sur terrain de 750 m², T. F. 125.246 « Garcia Vincenzo »;

— Terrain 17 a. 15 ca., T. F. 125.390;

— Logement de gardien, cave;

— Caves, citernes, petit verger.

Mise à prix : 1.150.000 fr.

Cautionnement : 287.500 francs.

2e LOT

Parcelle de vigne de 18 ha. 56 a. 06 ca., T. F. 41.901 « Petit Chat » avec cheptel vif et mort.

Mise à prix : 5.000.000 de francs.

Cautionnement : 1.250.000 francs.

Libres de toute location.

Le lundi 18 décembre 1950, d'une

PROPRIÉTÉ AGRICOLE

de 37 ha. 51 a. 91 ca., sise à Takelsa, au lieu dit « Bir Méroua », comprenant : 4 ha. 31 a. terres de cultures;

2 ha. de terres nues;

1 ha. 80 de jardins et verger; le reste complanté en vigne française;

bâiments d'habitation et d'exploitation;

cheptel vif et mort.

Propriété libre de toute location.

Mise à prix : 10.000.000 de francs.

Cautionnement : 2.500.000 francs.

Le mercredi 20 décembre 1950, de

TROIS PARCELLES

d'une superficie totale de 16 ha. 85 a. 85, sises à Djedeida, T. F. 35.834 « Calogero di Maggio »;

T. F. 85.835 « Antonino di Maggio » avec 40 pieds jeunes oliviers;

T. F. 85.832 « Francesco di Maggio » 40 pieds oliviers.

Les trois parcelles sont vendues en un seul lot.

Libres de location.

Mise à prix : 1.440.000 fr.

Cautionnement : 360.000 francs.

Nota. — Seules pourront participer aux enchères les personnes titulaires de l'autorisation d'acquiescer prévue par les décrets beylicaux des 25 janvier 1942, 31 janvier 1946 et 26 mai 1949 et délivrée par le Contrôleur Civil du lieu de situation de la propriété mise en vente.

Renseignements, visite et consultation du cahier des charges : Direction du Service de Liquidation, 13, rue Sidi-bou-Mendil, Tunis, tél. : 74.27, 28 et 29.

AVIS

Le Service de Liquidation procédera, le mardi 28 novembre 1950, à 9 heures, en la salle des fêtes de la Municipalité de Sfax, à la vente aux enchères publiques d'une

OLIVETTE

de 2 ha. 45 a. 90 ca., sise à 15 km. de Sfax, route de Gabès, à proximité de l'Oued Cherchara, faisant l'objet du T. F. N° 249.092 « Avanti I », comprenant 44 pieds d'oliviers de 35 à 40 ans.

Libre de toute location.

Mise à prix : 120.000 fr.

Cautionnement : 30.000 fr.

Nota. — Seules pourront participer aux enchères les personnes titulaires de l'autorisation d'acquiescer prévue par les décrets beylicaux des 25 janvier 1942, 31 janvier 1946 et 26 mai 1949.

Renseignements, visite et consultation du cahier des charges : Direction du Service de Liquidation, 13, rue Sidi-bou-Mendil, Tunis, tél. : 74.27, 28, 29, de 10 h. 30 à 12 heures.

IMPRIMERIE LA RAPIDE

Le gérant responsable : E. COANET.

Le Service de Liquidation procédera le lundi 4 décembre 1950, à 9 heures, en sa salle des adjudications, 5, rue de Provence, à Tunis, à la vente aux enchères publiques d'une

Propriété Agricole

de 74 ha. 17 a., sise à Takelsa, au nord de Menzel-bou-Zelfa, de part et d'autre de la route de Douela à Menzel-bou-Zelfa, T. F. 121.756 « Henchir Jourjar », et 121.755 « El Kerma », comprenant :

- 55 ha. environ de vigne en partie phylloxérée;
- 10 ha. environ de terre nue avec droit de replantation;
- 8 ha. environ complantés en jeunes pêchers, oliviers et figuiers;
- 0 ha. 50 de verger, potager et jardin d'agrément;
- Bâiments d'habitation et d'exploitation, puits équipé, cheptel vif et mort.

Propriété libre de toute location.

Mise à prix : 26.000.000 de francs.

Cautionnement : 6.500.000 fr.

Nota. — Seules pourront participer aux enchères les personnes titulaires de l'autorisation d'acquiescer prévue par les décrets beylicaux des 25 janvier 1942, 31 janvier 1946 et 26 mai 1949 et délivrée par le Contrôleur Civil du lieu de situation de la propriété mise en vente.

Renseignements, visite des lieux et consultation du cahier des charges : Direction du Service de Liquidation, 13, rue Sidi-bou-Mendil, Bureau des Ventes (2e étage), Tunis, tél. 74.27, 28 et 29.

VERS L'ASSAINISSEMENT DE LA SITUATION VITICOLE

Le Ministre de l'Agriculture a reçu, le mercredi 25 octobre, avec MM. Pierre Martin et Philippe Lemaire, président et secrétaire général de la C.G.A., MM. Abbo, Roze, Gajjal et les membres du bureau de la Fédération

COURS ET MERCURIALES

Les prix mentionnés sur les marchés étrangers sont indiqués en francs français calculés au cours du jour précis.

COURS DU PORC
Métropole
Paris-La Vilette (16 nov.). — Vente calme et cours en légère hausse. Au kilo vif, bons porcs de viande, 180 à 184; tout venant, 172 à 178; trop petits, 145 à 150; cochons, 138 à 147; verrats, 38 à 52.

LÉGUMES SECS
Métropole
Bourse de Commerce de Paris (16 novembre).
Demande presque nulle, entrainement à la baisse. Cours en baisse. En négoce, au kilo logé dépeigné, lentilles d'Algérie, wagon Rouen, 5 mm., 92; 6 mm., 98; 7 mm., départ Paris, 118; pois ronds du Maroc, 31; cassés, 48; flageolets du Maroc, 75.

FRUITS ET LÉGUMES ÉTRANGER
BELGIQUE
DATTES
Arrivage : 26 wagons.
Cours : Les vendeurs ont maintenu les prix pendant toute cette période : 22 à 24 F.B. le kilo, en caisson de 10 kg. net, 10 à 10,50 F.B. la boîte Marseille.

AGRUMES
Arrivage : 26 wagons de mandariniers et clementines d'Espagne; 1 wagon de clementines d'Algérie en réexpédition de Paris.
Cours : On enregistre les cotations suivantes :
Clementines d'Espagne. — Cours du 6 novembre : Fruits papillotes, conditionnés en caissettes légères en bois déroulé de 10 kg. net : 75 mm., 21 F.B.; 70 mm., 20 F.B.; 65 mm., 19 F.B.; 60 mm., 18 F.B.; 55 mm., 17 F.B.; 50 mm., 15 F.B.; 40 mm., 12 F.B.

Cours du 8 novembre : Fruits papillotes, conditionnés en caissettes de 14 kg. net :
Calibre 144 20 à 22 F.B.
» 162 17 F.B.
» 210 13 à 14 F.B.
» 320 11,6 à 12 F.B.
Mandarines d'Espagne. — Cours du 8 novembre :
Calibre 55 mm. : 13 F.B.
» 60 mm. 14 F.B.
» 65 mm. 15,5 F.B.
La demande est soutenue tant en mandariniers qu'en clementines et les cours présentent une assez grande stabilité en dépit de l'importance des arrivages.

Clementines d'Algérie. — Les arrivages sont très importants en raison des cours peu rémunérateurs par rapport à ceux obtenus en France le 5 novembre on cotait difficilement B/N :
12 à 18 F.B. pour les gros fruits, 9 à 10 F.B. pour les petits fruits.
Le 8 novembre, une petite partie de quelques bidons de gros fruits a été réalisée de 17 à 23 F.B. le kilo B/N.

Sur le marché d'Anvers
Vente publique du 6 novembre : Marchandise mise en vente :
20.000 caisses oranges du Cap; 1.000 caisses oranges de Californie; 15.000 colis mandarines d'Espagne; 1.000 caisses grape fruit de Floride; 1.800 caisses citrons d'Italie.
Cours pratiqués :
Orange du Cap : 320 F.B. pour les gros fruits à 380 F.B. pour les beaux.
Pamplemousse de Floride : 325 à 335 F.B.
Citrons d'Italie : En 300 large : 360 à 375 F.B., de 340 à 350 F.B.; en 300 boxes : 315 à 320 F.B., de 280 à 300 F.B.; en 360 : 280 à 290 F.B., de 260 à 265 F.B.

GRANDE-BRETAGNE
Clementines et mandariniers : la demande se porte d'abord vers les gros calibres (1,2 et 3); le calibre moyen (4) est assez estimé; les calibres inférieurs (5 et 6) sont beaucoup moins cotés. La coloration des clementines ne donne pas lieu à critique. L'abondance des arrivages de mandariniers « satsuma » d'Espagne est un facteur immédiat de baisse. La liberté du marché des oranges jouera dans le même sens lors de l'arrivée des premières oranges de l'hémisphère nord. Prix pratiqués :
Clementines du Maroc, 90 à 150 F.B. le kg. Mandarines d'Espagne, 63 à 99. Oranges d'Afrique du Nord, 1.958 à 2.202 la caisse.

ALLEMAGNE
Francfort, (4 nov.). — Citrons d'Italie : relèvement des prix de 1.664 à 1.997 fr. la caisse. Clementines d'Algérie, très peu de marchandise vendue à 124,80 le kg. Dattes d'Afrique du Nord, vente encore lente. On compte 62,40 à 66,60 le kg. en caisse de 20 kg.; 70,70 à 74,80 le kg. en caisse de 10 kg. La boîte de 9 oz. se vend 71 à 75 fr., celle de 6 oz. 45,80 à 50 fr. La qualité des dattes en caisses est soumise à une grande variation.

de présence de dattes conservées dans des conditions différentes.

METROPOLE
Halles Centrales de Paris
19 Novembre
Haricots vers d'Afrique du Nord : 80 à 170;
Tomates d'Afrique du Nord : 40 à 60;
Citrons Italie - Espagne : 50 à 70;
Clementines d'Afrique du Nord : 55 à 100;
Dattes en vrac : 90 à 150 en paquets : 100 à 170;
Figs secs d'Afrique du Nord, en paquets : 100 à 130;
Grenades A. du N. : 60 à 130;
Mandarines A. du N. : 50 à 100;
Oranges A. du N. : 60 à 95;
Pamplemousses : 50 à 80.

22 Novembre
Haricots vers d'Afrique du Nord : 80 à 170;
Tomates d'Afrique du Nord : 45 à 70;
Citrons Italie - Espagne : 60 à 70;
Clementines d'Afrique du Nord : 55 à 95;
Dattes en vrac : cours inchangés; en paquets : cours inchangés;
Figs secs Afr. du Nord (en paquets) : cours inchangés;
Grenade d'Af. du Nord : 60 à 80;
Mandarines A. du N. 50 à 90;
Oranges A. du N. : 50 à 80;
Pamplemousses cours inchangés.

COURS DES VINS
METROPOLE
(15 novembre)
Marseille, vins rouges, de 10 à 11; 260-265; au-dessus, incolores.
Sète, vins pays 1950, 10 à 11; 260-265; vins d'Algérie 1949, Alger, sans affaires; Oran, 12 à 13; 350-365; 13 à 14; 360-380; Tunis, sans aff. Récolte 1950 : Oran, 12 à 13; 316-320 (qual Sète, tous frais en sus).
Nîmes, vins rouges cons. cour., 10; livraison immédiate 265; de 10 à 11; 5, 260-270; Côtes-du-Rhône, 310.
Béziers, vins récolte 1950, rouge, 250-260; rosé et blanc, insuff. d'aff. pas de cote. Cotation spéciale des vins rouges 10° 255 l'hecto.
Montpellier, vins rouges, 10 à 11; 260-265; blanc vermouth 11 à 14; 260-270; cotation spéciale des vins rouges, de 10°, 265.

Office du Vin de Tunisie
Situation inchangée, 250 fr. le degré hecto-propriété. Une préférence marquée pour les vins rouges destinés à l'exportation.
Marché local très calme.
Il faut s'attendre à une plus grande fermeté en raison des mesures qui vont être appliquées en France pour obtenir le prix plancher de 290 fr. le degré.

L'abricot en Tunisie

CULTURE — INDUSTRIE DEBOUCHES

Jeudi 23 novembre, sous l'égide de la Société des Agriculteurs, s'est déroulée une importante réunion d'information consacrée à la culture de l'abricot en Tunisie, à son industrialisation sous forme de fruits et à la commercialisation de ses produits.
Après M. Delorme, président de la Société des Agriculteurs, M. Coupin, directeur du G.O.V.P.F., a fait un court exposé de la question que MM. Grossa-Reynaud, du Service Botanique et Agronomique, et Bouillanne, agriculteur à Sidi-Tabet, ont successivement développée pour le plus grand profit de tous les assistants.
Ces communications seront publiées dans le prochain numéro de « La Tunisie Agricole » mensuelle et nous sommes persuadés que tous nos agriculteurs les liront avec grand intérêt.

"AGRIFLAMME" BRULEUR A GAZ DE PETROLE
UN APPAREIL MODERNE, SIMPLE ET PARFAIT
Désherbe radicalement et rapidement — Aseptise les terres — Carbonise les débris — Désinfecte pouilliers et abreuvoirs — Dégage — Détruit — Décape — Et pour cent autres usages.
TOUJOURS 1.800° DE CHALEUR
A VOTRE DISPOSITION
Appareil complet emballé : 11.200 francs
Notice sur demande
TECHNIQUES AGRICOLES MODERNES
9 bis, rue Mazarine, PARIS-6° — Téléphone : DAN. 83-38
Agents demandés

R. LUCIEN

(Suite de la 1ère page)
An sein de leur coopérative les agriculteurs auront à résoudre les mêmes questions que pour chacun d'eux personnellement. Mais alors pour chacun d'eux elles étaient insolubles, elles vont alors pouvoir se résoudre.
Tout d'abord ils devront considérer la superficie totale qu'ils auront à travailler, c'est-à-dire la somme des superficies de chacun des adhérents. D'après cette superficie ils choisiront le matériel le mieux adapté.
Pour obtenir les capitaux destinés à l'achat, la souscription de parts sociales au prorata des superficies de chaque adhérent leur fournira un premier appoint qu'ils pourront compléter par des prêts de la Mutualité.
La question de rentabilité est résolue d'elle-même puisque c'est le but de la coopérative.
LES PLANS DE TRAVAUX
Il reste à effectuer les travaux. Si l'on demande à chaque adhérent qu'il contribue à l'achat, ce sera la même date pour tout le monde. Effectuer un tour d'après des données incertaines ne donnera que partiellement satisfaction, et chacun estimera son voisin plus avancé que lui. Pour arriver au but recherché, il faut à chaque adhérent une conception nouvelle qui s'est dégagée de la gestion des coopératives de travaux.
Le but de la coopérative étant de permettre aux exploitants de petite et de moyenne importance de cultiver économiquement aussi bien que les grands domaines, c'est-à-dire obtenir une rentabilité à l'hectare identique, la coopérative devra exploiter les terres de ses adhérents comme s'il ne s'agissait que d'un seul domaine.
Le propriétaire d'un grand domaine ne labour pas toutes ses terres le même jour. D'après la nature des champs, la culture à y faire, leur exposition, etc., il établit un plan de travail, l'ordre dans lequel il travaillera.
Il appartiendra donc à l'ensemble des agriculteurs réunis en assemblée générale d'établir un plan de travail en considérant l'ensemble des terres à travailler pour une période déterminée : un mois au minimum ou un trimestre au maximum. Avant la fin de cette période, les adhérents se réuniront à nouveau pour examiner d'une part ce qui a été fait et pour, d'autre part, établir le plan de travail de la période suivante.
Le Conseil d'Administration aura la charge d'exécuter les plans de travaux ainsi établis.
REPONSES AUX OBJECTIONS
Certes nous ne doutons pas des réactions qu'une telle conception peut provoquer.
D'une manière générale, l'adhérent d'une coopérative estime avoir entièrement rempli son rôle. Lui demander de venir tous les mois ou tous les trois mois en réunion est un effort auquel il n'est pas préparé. Et dans cette réunion non seulement s'occupent des affaires de son voisin, mais encore entendre ce voisin s'occuper de ses affaires, c'est vraiment là un scandale !
Toute chose nouvelle est un scandale, surtout lorsqu'il s'agit des idées, des rapports des individus entre eux, de la relativité du droit de propriété.
C'est la conception de la gestion de la coopérative de travaux agricoles en commun demande donc des

LIVRES ET REVUES

L'ALMANACH HACHETTE 1951 (1)
Toujours, aussi intéressant, fort bien documenté, joignant l'utilité à l'agrément, pratique et pittoresque à la fois, « L'Almanach Hachette 1951 » est paru. Réunissant 10 volumes dans un seul, il ne coûte que 150 francs dans toutes les bonnes librairies.

GUERIR (1)
OUI OU NON FAUT-IL DORMIR LA FENÊTRE OUVERTE ?
C'est là une question que vous avez bien souvent entendue débattre autour de vous. Vous estimez peut-être qu'elle a peu d'importance, et cependant votre santé et celle de ceux qui vous sont chers dépendent de ces « petits riens sans importance »; cela vaut donc la peine que vous vous procurez de sérieux éléments d'appréciation... comment ?
En demandant dès aujourd'hui à votre marchand de journaux habituel la revue « Guérir » le grand journal des connaissances médicales (à défaut : « Guérir » 49, avenue d'Iéna, Paris. Joindre 50 fr. en timbres) dont le numéro de novembre vient de paraître.
Dans ce même numéro, vous trouverez encore une documentation de valeur sur l'absence des règles, la descente d'estomac, la décalcification, les hémorragies méningées, l'usage des ventouses, l'art de vous protéger contre les maladies du froid, la manière de vous corriger, Monsieur, de la manie de fumer, celle de vous débarrasser, Madame, de votre cellulite, etc...
« Guérir » vous donnera enfin toutes indications utiles pour vous permettre d'obtenir des différents services hospitaliers la consultation dont vous, ou un des vôtres, peut avoir besoin, et vous offrira les conseils qui vous permettront de jour pleinement de vos droits d'assurés sociaux.
Il y a de votre santé : documentez-vous dans « Guérir » et consultez votre médecin.

« LA VOIX DE L'ÉLEVAGE »

Le numéro de Noël de « La Voix de l'Élevage, l'Action Laitière » est en préparation...
Abondamment illustré de dessins et photos, il comprendra : 8 pages dont 4 en deux couleurs.
Vous y lirez :
— Les Fédérations nationales vous parlent...
— Le bilan politique et économique de l'année 1950 et les perspectives d'avenir;
— Un brillant conte de Noël de Jehan de la Brie;
— Nos grandes enquêtes à l'étranger où seront passés en revue :
L'élevage, la production et la coopération laitière dans les pays suivants : U.S.A., Canada, Italie, Australie, Nouvelle-Zélande, Allemagne, Hollande, Norvège, Argentine, Suède, Irlande, Danemark, Suisse, etc...
— Et encore d'autres problèmes d'actualité, tels que : les installations des étables, les eaux résiduaires de laiterie, l'embouteillage du lait et de la viande, la pratique du décaillage du bétail, les méthodes de propagande pour la consommation du lait en nature, etc., etc...
Vous bénéficierez, en outre, d'informations très utiles et de judicieux conseils.
Le numéro : 30 francs (envoi franco).
Adressez les commandes de toute urgence à : « La Voix de l'Élevage », 5, rue Scribe, Paris 9°. C.P. 4870-557 PARIS.

L'ORGANISATION DU TRAVAIL DE TERRE (1) par P. Desruisseaux, Breton et Delorme, 18° publication de l'I.O.S.T. A., B. rue d'Athènes, Paris 9°, 88 pages, 58 figures, 130 fr. franco. C.G.P. Paris 55-57.
À la suite de l'étude de l'organisation du travail de plantation, l'I.O.S.T.A. a procédé à celle de la récolte des pommes de terre.
Dans une première partie, quelques exemples typiques de chantiers de récolte sont présentés en vue de faire ressortir l'importance de multiples facteurs intervenant au cours du travail.
Chaque poste de travail : arrachage mécanique, arrachage manuel, ramassage, opérations de contrôle, chargement et transport, est étudié séparément en envisageant, dans chaque cas, les questions se rapportant au personnel, au matériel, aux moyens de traction et aux méthodes de travail.
À la suite de très nombreuses observations chiffrées et même cinématographiques, sont comparés tout un ensemble de méthodes différentes de travail.
La dernière partie est consacrée à la synthèse des facteurs influant sur le travail et, en particulier, sur les aspects quantitatifs et qualitatifs de celui-ci.
Grâce à une abondante illustration et aux nombreux exemplaires étudiés sur des chantiers extrêmement variés, l'agriculteur, quel qu'il soit, pourra se rendre compte de ce qu'il faut consacrer à cette culture, et les moyens dont il dispose, trouvera dans cette brochure une documentation précise lui permettant d'augmenter le rendement du travail de récolte des pommes de terre et, par suite, d'en diminuer le prix de revient.

LES ACHATS
Parmi tous les soucis qui accablent une ménagère, il en est un qui se renouvelle tous les jours, sous ses formes diverses, c'est celui des achats.
Le fascicule 9 de l'Encyclopédie Familiale, publiée par la Librairie Larousse, étudie plus particulièrement ce problème.
Il fait ressortir l'importance du rôle de l'acheteuse, donne d'utiles conseils de prudence pour « les achats par correspondance », les achats d'occasion.
Vous trouverez encore dans ce numéro tout ce qu'une maîtresse de maison doit savoir pour les achats de produits alimentaires, qu'il s'agisse des achats quotidiens des provisions pour une saison ou pour l'année. Un tableau très détaillé et très clair permet d'ailleurs de dresser un plan des provisions nécessaires à un ménage, suivant le nombre de personnes vivant au foyer.
Un tableau du même genre donne les caractères des principaux textiles et complète la documentation, concernant les achats de vêtements, lingerie, tapis, tissus d'ameublement, linge de table et de maison.
Et puisque voici l'hiver et le froid, pour qui ne pas parler des fourrures, comparer leur aspect, leur solidité et leur prix. Voilà, du moins, un achat qui sera agréable à toutes les femmes, sinon à leur mari.
Dans les dernières pages de ce fascicule, commence l'étude rationnelle des aliments, de leur valeur nutritive et de leur richesse en vitamines. Mais nous en parlerons plus complètement au moment de la parution du fascicule 10, dans 15 jours.

LE DRESSAGE DU CHIEN

BASÉ SUR LA COMPRÉHENSION MUTUELLE DE L'HOMME ET DE L'ANIMAL
par F. Granderath, traduit de l'allemand par C. Braouet — volume cartonné 18 x 23, 232 pages, 12 figures — prix franco : 830 francs (Durel).
Voici un beau livre, vraiment complet sur l'éducation et le dressage des chiens.
À la fois éleveur, dresseur, vétérinaire et chasseur reconverti à priori toutes les méthodes par la contrainte, l'auteur nous enseigne par des exercices de dressage simples, à la portée de tous, comment obtenir par la joie tout ce que nous sommes en droit d'obtenir de notre chien.
La méthode est basée sur la compréhension du chien et sur son élevage conçu de façon rationnelle.
Les chapitres consacrés à l'élevage du chiot, au traitement de la maladie et à la constitution d'une lignée immunisée contre la « maladie » sont du plus haut intérêt.

UN ANNUAIRE DE L'HORTICULTURE

La Fédération Nationale des Producteurs de l'Horticulture et des Pépinières vient de publier un annuaire de la production pépinière et florale française. Cet annuaire constitue une documentation précieuse pour tous les utilisateurs, agriculteurs ou amateurs (Ag. P.).

Vous qui voulez soigner vos fruits
A TOUTES LES MOUCHES !
A TOUS LES INSECTES AILES !
qui, en trop grand nombre vous le savez !
dédaignent vos insecticides divers
Offrir donc le repos sûr
d'un gobe-mouches africain perfectionné
V. A. N.
des Verreries de l'Afrique du Nord
VOS FRUITS SERONT PLUS NOMBREUX ET PLUS BEAUX
Prix unitaire : 70 francs
CONDITIONS SPECIALES PAR QUANTITES
18 bis, Av. Alapetite, TUNIS
AGRIC-INDUS
TUNIS ETS E. GUILLOT TUNIS
Qualité et Service d'abord

EN TRAITANT VOS SEMENCES DE LEGUMINEUSES
Avec les **"Vaccinograines"**
augmentez de 25 à 50 %
VOS RECOLTES
POIS - POIS CHICHES - FEVES - FEVEROLLES - LENTILLES
VESCES - LUZERNE - TREFLE - BERSIM - HARICOTS, etc...
10 années de succès
LABORATOIRES S. P. L.
Notice et Références sur demande
2, RUE BERTON — PARIS (16°)

DISQUES pour CHARRUES
Fabrication Anglaise, Acier de Sheffield
Type Renforcé 'Marque ELEPHANT'
Diamètres de 51, 56, 58, 65 et 71 cm.
POUR TOUTS MODELES DE CHARRUES
Ets A. SAADA FILS, Successeurs
52, avenue de Carthage, TUNIS — Tél. 44.91

ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES
GRÊLE INCENDIE ACCIDENTS
BÉTAIL
MAISON DES AGRICULTEURS
6, Avenue Roustan — TUNIS

ACHETEZ UN PHILIPS
la meilleure poste
Chez **GHIANI**
15, Av. de Carthage TUNIS
la meilleure spécialité

Postes **PHILIPS** à batterie
6 volts
fabrication Hollandaise
Lampes Philips 6, 12, 24 et 32 volts pour Wincharger

VITICULTURE
AGRICULTURE
TRAVAUX PUBLICS
Arrivage prochain en Tunisie
du Tracteur A. D. N. 25
Diésel à chenilles
Largeur 0 m. 92
Poids 1.350 kg.
Consommation 2 l. à 2 l. 1/2
Peut être livré avec
Angledozer
relevage hydraulique
poulie de battage
prise de force
F. GRIVEL
10, rue Arago — TUNIS
ENTRE NOUS
Français Métropole désire place métayer, fermier, régisseur ou chef de culture.
Ecrire : DURAND, Logis Tivoil, GRAOU (Mayenne).

RANSOMES
Le Nouveau Tracteur Maraîcher à Chenilles
Livrable avec :
CULTIVATEUR, CHARRUE, PULVÉRISSEUR
MATÉRIEL DISPONIBLE A LA

Société LE MOTEUR
54, Avenue de Carthage
TUNIS

Conseils Techniques
Direction de Plantations
fruitières
Alfred PILE
DOUAR-CHOTT
(par Carthage)

Travaux et fournitures pour amateurs
M. MAURER
Photographe - Portraitiste
SPECIALITES
DE PHOTOS D'ENFANTS
5, Rue St-Charles - Tunis
Téléphone 26.20

AMIS LECTEURS !
Si ce numéro de votre journal vous a plu,
DITES-LE NOUS
ET DITES-LE A VOS AMIS
Fordson Major
Le tracteur de qualité
Simple et robuste
à roues et à semi-chenilles
Pièces détachées — Ateliers — Service
Ets. Jean BOULAIRE et Cie
30, rue Massicault — TUNIS
Téléphone 70.60

GROUPES ELECTROGENES
Pour éclairage et force motrice
tous voltages : de 24 à 220 volts
Ets. R. DUPUY 57, Av. de Carthage
Tél. 4834

DISPONIBLES
SEMOIRS CASE à disques
3 m. 60 et 4 m. 20
RELEVAGE AUTOMATIQUE
MONTES SUR PNEUMATIQUES
MAPAN
48, avenue de Carthage — TUNIS
Téléphone 00.90

Agriculteurs
DESHERBEZ VOS CEREALES
après TALLAGE avec le
STANORMONE 40
MARQUE DEPOSEE
Stanormone « 40 » est fabriqué en France par le
Standard Française des Pétroles
distribué en Tunisie par
Esso Standard Tunisie
S. A.
12, AVENUE DE PARIS — TUNIS
DOCUMENTATION — VENTE ET TRAITEMENTS
SOCOBEL
73 bis, Rue de Bretagne, TUNIS — Tél. 15.80

WINPOWER
mét à votre service
l'énergie du vent sous forme de courant électrique
Batteries insulfatées « HYDRA »
Postes T. S. F. « Amplex » pour le Bled
équipés d'un bloc vibreur 6, 12 ou 32 volts Mollory américains d'origine
Réfrigérateur au pétrole et électrique
« POIRSON »
AGENT POUR LA TUNISIE :
L. PABION
32, avenue de Paris, TUNIS — Tél. 41.43

AGRICULTEURS
DESHERBEZ VOS CEREALES
après TALLAGE avec le
STANORMONE 40
MARQUE DEPOSEE
Stanormone « 40 » est fabriqué en France par le
Standard Française des Pétroles
distribué en Tunisie par
Esso Standard Tunisie
S. A.
12, AVENUE DE PARIS — TUNIS
DOCUMENTATION — VENTE ET TRAITEMENTS
SOCOBEL
73 bis, Rue de Bretagne, TUNIS — Tél. 15.80

تونس الفلاحية

لمسان جامعة التعااضيات الفلاحية للقطر التونسي وجامعتي
القطرات الفلاحية ونقابات الاختصاصيين الفلاحيين بالقطر التونسي
(اتحاد القطر التونسي للس. ج. ا.)

انواع الطائرات التي تصلح للفلاحة



رش البيرة المسيدة للخصرات بواسطة الطائرة من نوع الهليكوبتر

من وسط دار الفلاح وتنزل به في اي وقت الامر الذي لا يلبث ان يحبب الناس فيها ويدعوهم لاستعمالها والاقبال عليها ان استعمال اول طائرة من هذا النوع في الفلاحة في فرنسا يرجع عهده لما فوق العامين يقلل عند ما احدثت تعااضية دعت « هليكوب » أيدتها وزارة الفلاحة بتسيير اعتمادات خاصة للتجارب التي اجريت خصوصا في شهر جوان الفارط بمقاطعة الجزائر ، واثنا هذه التجارب قد ظهر ان معالجة اربعين هكتارا من مزارع الكروم بالقاء مزيج من المواد المطهرة والجير لا يستغرق بواسطة الهليكوبتر اكثر من ساعة وربع .

على ان هذه الطائرة يمكن استعمالها لمدة اغراض بسبب بطء سيرها وان شئت قلت بسبب مقدرتها على الارتفاع في الفضاء ، وللإحاطة بالخصوص البذر في الارض الصعبة ووقاية المزارع برشها بالمواد المطهرة سواء بواسطة غيرة او بواسطة ضباب وحراسة قلعان الماشية والغابات واستئصال الطير الاصطناعي وجميع هذه المسائل لها في افريقيا الشمالية اهمية لا تنكر .

الشروط من حيث النظافة ولا حرج اذا كنتم تستعملون الزيوت المطهرة وارتديتم استكمالاً بعبثت بزيوت معدني صرف ، اما العكس فهو بغير ، فياكم ان تضعوا الزيت المطهر على الزيت المعدني الصرف ، وياكم ان تخلطوا نوعين مختلفين من اوباع الزيوت المطهرة لان خاصياتها وان كانت في الظاهر متشابهة فان تركيبها قد تكون فيه عناصر متفارقة يوشك ان تقضي على استقرار المزج النهائي .

وبالحيلة فان استعمال زيت مطهر يعطي دائما نتائج حسنة خصوصا اذا كانت الموتورات تعمل عملا شافا ، وقد قام على ذلك الدليل حتى ان اهم انواع التراكبوتات ديزال ان تفرض استعمالها ، وليس هناك ادنى سر او غموض في استعمالها وانما هناك بعض احتياطات ينبغي اتخاذها لا معنى لها بالنسبة للفوائد والمزايا التي تجنيها من استعمالها .

وفيما يخص عربات الاتومويل فان العادة جرت قبل اليوم الا يستعمل لتسخيمها الا الزيوت المعدنية الصرفة ولو ان بعض الناس يستعملون الزيوت المطهرة خاصة التراكبوتات وطبيعي ان يحصل في هذه الحال بعض كدر بسبب الخلط العرضي بين نوعين من الزيت . على ان التجارب الهائلة التي حصلت في ميدان تشييم الموتورات ذات الغاز وال قد ادت الفئتين للبحث عن زيت مشابه لما ذكره لتستعمل في الموتورات التي وتودها الاساس ونما ان محتوى الاساس من الادران هو اضعف بكثير من مجوى الغاز وال فانه لم تعد حاجة لاستعمال الزيت المطهر كثيرا .

وهذا ما دعا لنشأة الزيوت المطهرة الحلوة التي لا يعد خطر من جهاز زيت اخرى جسيما ان لم تقل انه خطر منعدم اذا كان الموتور على حالة حسنة ، وهذه الزيوت المطهرة الحلوة ليست في حاجة لان اذيتها باثنا واطيل في شأنها الحديث لان كل الناس يعرفونها ، فهي العلامة المشهورة : شال x ١٠٠ موتور وال وفي ذلك كفاية لاهل الدراية ووفق كل ذي الزيت المطهر ان يكون الموتور على اوفق علم علم .

لقد تحدثنا في فصل مضى عن استعمال الطيران في الفلاحة واثنا في ايجاز عن ابتداء هذا الاستعمال وقلنا كم تستفح بوادينا التونسية حين تستشر هذه الوسيلة الحديثة من وسائل خدمة الارض . ونريد اليوم ان نتحدث عن آلة هي احدث من الطائرة الاعتيادية ومن شأنها ان يعود استعمالها بغايد لا تحصى ولا تعد في بلاد كهذه البلاد لا توجد بها الاراضي التي تصلح ان تكون مطارات الا بصورة نادرة .

ومن جهة اخرى فان عمل الطائرة ليس من شأنه ان يكون مدققا واذا كان ليس لنا ما نخشاه هنا كما يخشى في اروبا من بذر

الزيوت المطهرة واستعمالها

بقلم ر. لوبلان المهندس بشركة شال تونس

الميكانيك - العناية به بصفة عامة - حالة فروعه وتواضعه ونعني بذلك جهاز تصفية الهواء وجهاز التبريد وغير ذلك (٠٠٠) واهم هذه العوامل نوع الزيت المد للترتيب ونوع الوقود المستعمل .

فلماذ ان تشن غارة على نوع الزيت لاقبل جادت في حال ان هذا العامل هو في اغلب الاحيان محدود ومعروف معرفة جيدة ومستمرة وتاويله عدة تجارب من قبل . ان الايضاحات التالية من شأنها ان تسيير السيل في وجهنا وتكشف لنا اسرار الحوادث التي يتسبب فيها استعمال الزيت المطهر حين يوضع بدون ترو وبدون احتياط في موتور تسيير دوابيه بالزيت المعدني الخالص .

ذلك ان الزيت المعدني المستعمل في موتور ديزال انما تطرأ عليه عدة اعراض من الفساد ناشئة عن الحرارة والضغط والتصدد وحصول مركبات من الكبريت من فوازل الوقود الى غير ذلك ، ويترتب على ذلك انحلال جزئي لمزيج من العناصر تتألف منها نوع قشرة على اللولب والاقراع وشي من المواد الحخرة في الجملة وفي الانابيب التي هي للموتور بمثابة الترائين في جسد الانسان .

ان هذه الفوازل الحخرة يتدفق جانب منها عند التفريغ غير ان جانبها ذا بال منها يبقى بداخل الموتور ، وما لا ريب فيه ان الدور الاساسي للزيت المطهر هو اجلاء هذه الحفلات لان خاصية التطهير التي في الزيت تصحبها دائما خاصية اخرى هي خاصية التبريد وصرف ما ركذ بتصيير المواد الحخرة الموما اليها شبه ذرات جيدة للغاية تظل دائما جارية كجزيان الزيت .

وبالنسبة لموتور جديد فان المواد الحخرة التي تكون انما تستنفذ شيئا فشيئا بمجرد تكونها اما بالنسبة لموتور قديم سبق تسييره بزيوت معدني صرف فان اهميتها تحول دون طرفها بصورة سريعة ، ذلك ان جانبها ذا بال من هذه الفوازل يبقى ملتصقا بالاجهزة والقنوات ثم يسد الصفايات وتقب الهويمة وجباب الجولان النح بما يترتب عنه تعطل او الحيلولة دون مرور الزيت المد للترتيب وفي هذه الصورة فان سد الآلة يكون في القالب لا مناص منه .

فمن اللازم والحالة ما ذكر قبل استعمال الزيت المطهر ان يكون الموتور على اوفق علم علم .

ليست الزيوت المطهرة للادران من مبتدعات هذا الزمن كما يعتقد بعضهم ، ضرورة انه قد سبق استعمالها قبل الحرب ، الا انه لم يكتر الحديث عنها الا في اواخر الحرب (٠٠٠) ولم يكن يدور في الغالب هذا الحديث الا ليذكرها بسوء ، لانه قد اشبه على الناس امرها وظنوا ان في امكانهم استعمالها كما يستعملها رجال الجيش في سياراتهم بدون ان تحصل لهم خيرة بها من فيل وبيدون ان يعرفوا الى اسرار استعمالها كما ينبغي وعلى الوجه الذي لا يحصل به للالات والدواليب ادنى تعطل او غطب .

ما هو السبب الذي جعل التناج الواحد يسفر عن نتائج مرضية حين يستعمله رجال الجيش الامريكاني ثم يسفر عن خيبة الامل حين يستعمله المدنيون ؟ ليس في ذلك ادنى سر غريب بل الجواب عنه سهل بسيط .

ذلك ان النتيجة المرضية التي يمكن الاحراز عليها عند تجريب الزيوت المطهرة على موتور ديزال بصفة خاصة لانه موتور اكثر دقة من حيث الاحتياج للترتيب من موتور يحرك بالايثناس هي رهينة عدة عوامل (حالة

اجتماع منتجي القوارض بالجماعات

عقد م.م. بيبيار والزاوش ولارو اجتماعا بالجماعات يوم ١٩ اكتوبر الفارط فصد احاطه اعضاء نقابة منتجي القوارض علما بسعي مكتب النقابة ومدولة الرأى معهم في المسائل الفنية التي تهم الجهة .

وقد اقتبلهم منتجو القوارض بالترحاب واحفلوا بهم ايماء احتفال وكان في مقدمتهم م. كينود والسيد سليمان بن محمود خضيرة ، وفي جو من الوداد المتبادل تبادل الحاضرون الاراء في المسائل التي تهم الانتاج .

ولم يخف رئيس النقابة على سامعه ، ان تفهم الحكومتين التونسية والفرنسية ومعونتهما لا يمكن ان يكونا الا تمة ناجمة نعم لجهود بذلها من تلقاء انفسنا ولطرائق عمل تسلكها في جمع الغلال وحفظها وسقها وهي جميعها منوطه بعهدة المنتجين دون سواهم .

اما السيد نور الدين الزاوش فان صفة كونه كاهية رئيس اللجنة الدائمة للقوارض تخفله في اتصال مستمر مع منتجي الجزائر والمغرب والتجارة الفرنسية فقد بسط بسطة بليغة باللسان العربي مينا فيها وجوب تغيير طرائق العمل لدى المنتجين الذين لم يتق تقاليدهم واساليبهم مناسبة لحاجيات العصر الحاضر .

ثم بسط م. بيار لارو وهو من رجال الفن المخرجين على سامع الحاضرين الوسائل النظامية لجمع الغلال والتي تعتبر الحلقة الاولى من سلسلة محكمة توصل الغلال من شجرة النتج لمائة المستهلك .

وبعد اخذ ورد طويل قررت الجلسة بالاجماع ان يتوجه مكتب النقابة لمعالى وزير الزراعة ليسانه معونة مصالحه الفنية لاجل القيام بمشاهد تطبيقية لجمع الغلال بواسطة الآلات والمعدات العصرية (كالكشاكس الكاليفورنية وضاديق التمار) وللحصول على ايجاد اتصال وتسيق بين المهندسين والمدرين التابعين للمصالح الفلاحية وبين النقابات بمختلف المراكز الفلاحية بالايالة التونسية مع التماس مشاركة ناجحة من طرف المصالح المختصة بغراسة الاشجار .

ايها الفلاحون
نظفوا مزارعكم من الاعشاب الضارة
باستعمال مجتت الاعشاب المتأثر
المصنوع على قاعدة ٢-٤-٤٠

ستانورمون ٤٠

علامة مسجلة

Stanormone 40

وشتانورمون ٤٠ مصنوع بفرنسا على يد
معامل ستاندار البترول الفرنسي

تتولى توزيعه تونس

اسو ستاندار تونس

١٢ - شارع باريس - تونس
وللاطلاع والبيع ومعرفة كيفية الاستعمال اقصوا :
سكوبيل

٧٣ مكرر بنهج بريطانيا - تونس - تليفون ٨٠ - ١٥

سأخة حكم بات

التي عرملت بها لم يكن منها الا ان اقرت موقف ذلك المستخدم الصغير واثنت عليه من اجل امانته الصناعية ، وقد كان لهذه الجادسة صدها العميق في جميع الارحاء وتجاوبت اخبارها في كل مكان وكان لها اثرها الفعال في ان واحد على المصدرين الذين اضجوا يحترمون اكثر من ذي قبل قواعد توحيد البضاعة وكذلك على المشتريين في الخارج .

ان هذه الشهرة في ميدان الاستقامة التي بنت دعائمها وعض عليها بالتواجر قد كانت سببا منذ ذلك الحين في ازدهار تجارة الغلال البواكر بالجزائر اننا لا نكاد نتصور هنا ماذا يصب مراقب ديوان توحيد المنتوجات التونسية لو تسول له نفسه ان يرفض في الرصيف بضاعة لشخصية فلاحية كبيرة من شخصيات تونس انه ليداس في مكانه ويسحق سحقا لا رجوع له من بعده الى يوم يعنون .

ومع ذلك فاننا لا نطلب محالا ، انما نطلب ان يقوم ديوان توحيد المنتوجات بواجبه ولو بشدة في دائرة احترام الترتيب الوجودية ونطلب تمكين كل عون من اعوان تلك المنظمة من رفض كامل البضاعة التي يقدمها معتذر مخيل بواجب الامانة على ان يكون هذا الرفض بدون تعقيب وبدون ادنى تدخل من كان من كان لا من الناحية السياسية ولا من الناحية الادارية او غيرها بحيث ان القرار يكون نهائيا بالنسبة للمصدر المحزوم ويكون عون التنفيذ في حرز حريز من كل تكدير .

اجل اهم قد ينسبوننا لتحييد الدكتاتورية بمجرد قراءة هذه البسطور وتعلم من تلقاء انفسنا اننا حين ندعو لما ندعو اليه فاننا نقدم على تحطيم الجبال الراسيات ، لكن ذلك امر لا يد منه ، لان مستقبل الصادرات التونسية هو رهين ما يذل من سعى تطهيري في هذا السيل ، والا فانهم يكونون هم انفسهم ضحية انحلال وتزويرات ارتضوها واعترفوا وجودها ان لم نقل انهم تسطروا عليها .

ان ساعة انطلاق يد بعض الانحاص قد انقضت وينبغي وضع الحديد الحار في موضع الورم مهما كان مقدار الألم ، وكما يكون ارتياحا فيما بعد عظيما وكما ينشرح صدرنا اشراحا فسيحا حين نشاهد الناس في آفات الدنيا يقبلون على بضاعتنا وعيونهم مغمضة ويكنهم ضننا لجودة البضاعة وجود علامة « تونيزيا » عليها .

فنعني ان يكون حلم اليوم حقيقة لند ، وان غدا لناظرة قريب .

(تونس الفلاحية)

لقد تعرضنا المرار العديدة في مثل هذا المكان من هذه الجريدة لما يشعر به الاقتصاد التونسي من الحاجة للبحث عن اسواق جديدة ذات اهمية في الاقطار الاجنبية لصريف منتجاته والاحتفاظ بها مهما كان الثمن بعد اكتشافها . وفي هذا العصر الذي يمتاز بحرية التنافس نرى ان هناك شرطين لا بد من توفرهما لكي تحصل منتوجاتنا الاسواق وتثبت اقدامها فيها اولهما استقامة الثمن وجودة البضاعة ، وهذا الشرطان قد ذكرنا بضرورة تصحيح وردت لنا من انكسرة ونشرناها في الطبعة الفرنسية من هذه الجريدة في الباب الذي عنوانه : زاوية القوارض ، ولتترك في هذا اليوم شرط الثمن لتطرق بصفة خاصة مسألة جودة البضاعة .

ان تونس تنتج من الغلال والخضر الجيدة ما يسهل رواجها في اصعب الاسواق ، لكن يلزم لذلك ان تصل لتلك الاسواق وفق شهرتها في الحسن والرونق والاتقان ، وهنا تظهر فائدة منظمة كان احداثها يعبر عن هذه الرغبة ونعني بها (لوتوس) او ديوان توحيد المنتوجات التونسية مهمة اعوانه السهر على جودة البضائع المصدرة للخارج وعلى مراقبة توحيد نوع كل بضاعة بحيث لا يكون فيها الخسف بجانب الجيد ولا الختالة بجانب البضاعة المختارة ، ولا يتسنى لهم النجاح في مهمتهم الا اذا مكثوا من وسائل العمل بدون خشية زيد او عمرو وبدون ان يكونوا مضطرين لمطاعة احد منهما عظم جاهه وسمت منزلته .

لقد طالما قيل ان المصدرين التونسيين لا يتمتعون بسعمة طيبة من حيث الاستقامة وكثيرا ما يرمون بالفتن والتدليس وبدون شك ان المجتمع التونسي يدفع غالبا ثمن الهفوات التي يرتكبها بعض افراده ، على ان هذه الحالة ليست جديدة في باها فمنذ خمسة عشر عاما كانت حالة الجزائر مشابهة للحالة التي نحن عليها الآن ، غير ان رد الفعل في القطر الشقيق كان شديدا وقاسيا واثنا ينساره في الحين ، وصورة ذلك ان اعوان المنظمة الجزائرية التي تعني كالديوان التونسي بتوحيد المنتوجات قد امروا بتطبيق التعليمات التي لديهم بدون خشية احد وبدون ادنى شفقة على احد ، حتى انه شوهد في يوم من الايام ان شخصية ذات اعتبار قد رفضت كافة موسوقاتها لان بعض الصاديق كانت غير متوفرة فيها الشروط المطلوبة ، ولم ينفع تهديد او وعيد ولا صحب ولا عويل ولما بلغ الامر لمسامع الولاية العامة وانتهت تلك الشخصية مستكرة المعاملة